



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3346

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Solaize

objet : Rue du 11 novembre 1918 - Clôture de la concertation et poursuite des études de programmation

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jaquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 18 mars 2019**Délibération n° 2019-3346**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Solaize

objet : **Rue du 11 novembre 1918 - Clôture de la concertation et poursuite des études de programmation**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de requalification de la rue du 11 novembre 1918 sur la Commune de Solaize fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Les rues de Chantabeau et du 11 novembre assurent la liaison entre le centre-ville de Solaize, notamment l'école, et le quartier pavillonnaire de Charriolle. Il n'existe actuellement pas de continuité piétonne ; le profil en travers routier, est incitatif à la prise de vitesse et génère un sentiment d'insécurité.

Ainsi, il est apparu nécessaire de sécuriser un itinéraire mode doux continu par la création d'un espace piéton dédié, d'intégrer les déplacements cyclables, de redimensionner la chaussée pour permettre une circulation à double sens en tout point et d'accompagner ces aménagements d'équipements de régulation de vitesse.

Le périmètre opérationnel concerne toute la rue du 11 novembre 1918 ainsi que la section nord de la rue de Chantabeau (entre la rue du Levant et la rue de Machuret) et la section sud de la route de Feyzin (entre la rue des Combes et la rue des Tamaris).

L'aménagement nécessitera des acquisitions foncières. Compte tenu du nombre important de parcelles à acquérir (18 parcelles au total) et afin de sécuriser le planning du projet, une procédure d'expropriation sera engagée en 2019.

Par délibération du Conseil n° 2018-3053 du 5 novembre 2018, la Métropole de Lyon a approuvé les objectifs du projet de requalification de la rue du 11 novembre 1918 à Solaize.

II - Rappel des objectifs principaux du projet

Le projet de requalification de la rue du 11 novembre doit permettre de répondre aux objectifs suivants :

- assurer une continuité piétonne sécurisée sur toute la longueur de voirie,
- assurer une continuité cyclable sécurisée,
- rétablir une circulation à double sens pour les véhicules légers (VL) et les transports en commun (TC), adaptée à la situation en zone résidentielle (vitesse, sécurisation des arrêts de bus, etc.),
- conforter la place du végétal le long de l'aménagement,
- favoriser la gestion alternative des eaux pluviales.

III - Modalités de la concertation préalable

La concertation a été ouverte par un arrêté n° 2018-10-17-R-0747 du 17 octobre 2018 en application des articles L 103-2 et suivants et R 103-1 du code de l'urbanisme ; elle s'est déroulée du 22 octobre au 21 novembre 2018, selon les modalités suivantes :

- un dossier de concertation et un registre destiné à recevoir les remarques du public ont été mis à disposition en Mairie de Solaize, ainsi qu'à l'hôtel de la Métropole et sur le site Internet de la Métropole,
- des avis de publicité annonçant les dates d'ouverture et de clôture de la concertation préalable ont été affichés au siège de la Métropole et en Mairie de Solaize,
- un avis de publicité de la concertation préalable a été publié dans le Tout Lyon ainsi que dans le Progrès le 20 octobre 2018.

Les avis de publicité mentionnaient la possibilité pour le public d'apporter une contribution par voie électronique via une adresse mail dédiée.

IV - Bilan de la concertation préalable

Ont été recensées :

- 5 contributions en Mairie de Solaize,
- 1 contribution sur l'adresse électronique ouverte par la Métropole et dédiée au projet.

D'une manière générale, la concertation a montré que le diagnostic de l'existant est partagé entre riverains et collectivité.

Les principaux thèmes abordés dans le cadre de la concertation ont été :

- problématique de stationnement : demande de création de places de stationnement le long de l'aménagement ;
- problèmes de sécurité :
 - . deux des scénarii d'aménagements perçus comme plus sécuritaires car ils prévoient la séparation des flux véhicules et cyclables,
 - . des inquiétudes relatives à l'élargissement de la chaussée qui risque d'entraîner des vitesses de circulation des véhicules encore plus importantes,
 - . une demande d'amélioration des visibilitées en provenance de la rue de Machuret.

L'ensemble de ces demandes sera étudié dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre ; les scénarii préférés du public seront privilégiés, des aménagements visant à dissuader la prise de vitesse (plateau, coussins, etc.) seront intégrés au projet.

Une contribution a porté sur la nécessité d'entretien des talus et espaces verts. Cette observation n'est pas en rapport avec l'opération.

Une contribution a porté sur la mise en sens unique de la rue du 11 novembre et la création d'une nouvelle rue parallèle ou l'utilisation d'autres rues existantes pour gérer la circulation en sens contraire. Cette contribution n'est pas compatible avec les objectifs du projet et nécessiterait l'acquisition d'emprises foncières très importantes.

La Métropole portera la plus grande vigilance au traitement des questions révélées par la concertation, notamment, en termes de sécurité des différents usagers (piétons, véhicules, cyclistes) et d'offre de stationnement.

L'ensemble de ces observations ne remettant pas en question les objectifs généraux du projet tels que formulés dans le cadre de la concertation préalable à l'opération de requalification de la rue du 11 novembre 1918, il est donc proposé d'approuver le bilan de la concertation ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de la concertation préalable au projet de requalification de la rue du 11 novembre 1918 à Solaize.

2° - Décide de poursuivre la mise en œuvre du projet de requalification de la rue du 11 novembre 1918 à Solaize selon les objectifs et principes d'aménagement arrêtés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.